

Le retour au travail des mutilés de guerre: une ambition lestée de méfiance

Table des matières

1. Le discours de la nécessité du travail de tous: un argumentaire complet	3
2. Le mutilé ivrogne et les internats	5
3. Le patron inquiet et la quasi égalité de productivité de tous	8
4 Discours moral et pragmatique: la culture du courage contre le rejet et l'exploitation sociale	10
5 Le retour au travail comme assistance: l'exceptionnel de la guerre et ses usages	13

pdf

Transfinis - avril 2022

Version d'origine de l'article paru en 2018 « Le retour au travail des mutilés de guerre, une ambition lestée de méfiance », dans Mains d'œuvre en guerre (1914-1918)

La Première Guerre Mondiale a été à l'origine des lois en faveur de l'emploi des personnes handicapées, par les différentes mesures qui furent prises pendant son déroulement, et après elle, pour rééduquer professionnellement les mutilés de guerre, leur assurer des emplois réservés ou un quota de postes dans les entreprises privées. Ce qui frappe à la lecture de ce qui fut dit à l'époque sur le sujet est avant tout la manière dont le silence a succédé à des propos tonitruants: passé 1918, la rééducation professionnelle qui était devenue un horizon incontournable pendant la guerre s'éteint - ses quelques promoteurs se taisent, tandis que la plupart des centres de rééducation cessent d'être soutenus et ferment. Le 14 janvier 1919, une circulaire du ministère de l'Intérieur préconise la dissolution des œuvres de guerre¹, et on peine à trouver des ouvrages sur l'emploi des mutilés passé 1920.

On pourrait penser que, comme pour beaucoup d'autres choses, c'est l'effet de mobilisation sociale générale provoqué par la guerre qui explique cette flambée puis cette extinction. Mais cette interprétation ne tient pas, pour deux raisons au moins: premièrement parce que les grandes mesures concernant les mutilés furent prises après guerre - la loi du 31 mars 1919 sur les pensions en est un exemple. Deuxièmement, et là est sans doute le plus important, parce que même pendant le conflit, la mise en œuvre de dispositifs pour l'emploi des mutilés fut tâtonnante, fragile, sans étendue, durée ou usages très importants. La guerre fut incontestablement une condition *sine qua non* de la mise en place de dispositifs spéciaux, mais fut très loin, dans ce cas, de vaincre même temporairement les résistances. Essayer alors d'expliquer ces résistances par des réticences à accepter une forme d'ingérence dans le jeu libre du travail, à cause de l'obligation d'emploi par exemple, serait insuffisant. Car bien qu'il s'agisse d'un élément incontournable pour comprendre ce qui s'est produit, il n'en reste pas moins que, malgré les entorses faites aux principes de la liberté économique, les mesures en faveur des mutilés de guerre s'imposèrent.

Le problème est d'interpréter ce qui ne fut ni une spontanéité sociale consensuelle, ni mis en échec face à certaines règles socio-économiques. Ce qu'il faut comprendre au sujet de l'emploi des mutilés de guerre, c'est la manière dont une volonté d'emploi des invalides fut formulée à l'occasion d'une guerre, y resta cependant fragile, mal reçue y compris chez les mutilés, et parvint à

1. Montes, Jean-François, *1915-1939, (re)travailler ou le retour du mutilé: une histoire de l'entre-deux-guerres*, Paris, Rapport de recherche pour l'Office National des Mutilés et Réformés, 1991, p. 44.

s'imposer en temps de paix.

L'analyse des discours tenus par les rééducateurs et les mutilés le permet peut-être. Elle permet de saisir la conscience aiguë qu'avaient les différents acteurs de la situation extrêmement mal assurée des anciens combattants et tout le poids qu'eut la guerre dans la mise en place de dispositifs en leur faveur, par une législation exceptionnelle. L'absence de surprise face aux échecs - malgré les déclarations publiques et des situations critiques -, l'usage de la guerre comme dette inaltérable - pour la défense d'intérêts opposés, en dehors de tout consensus social - : l'étude des propos tenus en 14-18 sur l'emploi des mutilés éclaire la logique de devenirs ambigus et invite également à prendre les discours de l'époque au pied de la lettre, comme des stratégies, et pas seulement comme des propagandes ou des idéologies d'un moment.

Il faut comprendre ensemble le succès annoncé pendant la guerre des dispositifs de retour à l'emploi pour les mutilés, la conscience qu'on avait dès lors des résistances multiples à ce retour (du côté des mutilés, des patrons, voire de la société toute entière) et les batailles menées autour de droits exceptionnels adossés à une dette de guerre: autant de points que nous allons étudier successivement au travers des discours de l'époque.

1. Le discours de la nécessité du travail de tous: un argumentaire complet

L'omniprésence du travail et du thème de sa reprise, malgré les blessures des hommes, est au premier plan de ce que l'on peut lire au sujet des mutilés pendant la guerre. « C'est un problème de la plus haute importance qui se pose, et on se demande avec angoisse ce que vont devenir tous ces glorieux invalides, auxquels il sera si fréquemment difficile de gagner leur vie par leur travail habituel », « C'est le rapport entre l'infirmité et la profession qui est le facteur essentiel à envisager, au point de vue de l'avenir de l'invalidé », écrit par exemple le Docteur Bourillon en 1916², qui sera en charge en à partir de 1918 de la rédaction de *La Revue interalliée pour les questions intéressant les mutilés de guerre*. Pour encourager à ce retour au travail des mutilés, tous

2. Bourillon M., (Dr), *Comment rééduquer nos invalides de la guerre. L'assistance aux estropiés et aux mutilés en Danemark, Suède et Norvège*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1916, p. 5, 6 et 21.

les arguments sont mobilisés, moraux, sociaux et économiques. La morale est au premier plan, mise au premier plan en tous cas en tant que devoir universel, des individus et de la société en son entier. C'est ce qui ressort des premiers articles publiés en novembre 1914 sur la rééducation professionnelle des mutilés de guerre par Herriot et Barrès. Herriot écrit pour soulever la conscience morale - et nationale - : « Que vont-ils devenir, je vous le demande, ces jeunes hommes dont quelques uns ont à peine dépassé leur vingtième année ? En attendant que le parlement fixe leur sort comme il fixera celui des orphelins ou des veuves, quels seront leurs moyens d'existence ? Et lorsque la paix sera intervenue, verrons-nous indéfiniment rôder sur les carrefours, livrés à des métiers de fortune, mendiant ou chantant, tous ces braves humiliés ? Une telle solution ne serait pas digne de la nation qui veut que la guerre soit pour elle l'occasion d'une réforme et d'une renaissance. A tous ceux que la guerre aura mutilé, il faut à tous prix tenter de rendre un métier »³.

Les dires se teignent vite d'économique, et souvent les considérations financières gagnent leur autonomie aux côtés des nécessités morales, de glissement en glissement, chez le Docteur Bourillon par exemple: il s'agit « une nécessité d'ordre économique et morale », « Cette réadaptation a une importance considérable, tant du point de vue moral qu'au point de vue financier, car, en augmentant par une thérapeutique active et intelligente l'aptitude au travail de chaque invalide, on diminuera dans de notables proportions, d'une part, l'effort qu'il devra faire pour apprendre et exercer un métier et, d'autre part, le taux de la pension à lui verser », finalement « [...] Le but essentiel, c'est d'obtenir des estropiés un rendement aussi élevé que possible »⁴.

Capable de valoir seule ou en compagnie de la morale, l'économie peut aussi transformer, directement, la remise au travail des mutilés en question de survie sociale. De ce point de vue, les rééducations ne promettent pas seulement un moindre coût des invalidités. mais aussi une puissance qu'il faut avoir maximale, en temps de guerre comme en temps de paix, et on peut lire ainsi dans une brochure d'une école professionnelle de Nancy, de 1916 également, que « Tous nos braves furent des soldats de la grande industrie avant d'être des soldats de la grande guerre. Nancy les invite à se refaire, à se retremper, pour qu'ils puissent demain apporter leur énergie, encore entière, au service de la lutte économique qui reprendra âpre, ardente, dès

3. "L'Ecole des blessés", in *Le Journal*, Paris, n°9003, p. 1.

4. Bourillon, Op. Cit., p 8., p 18, et p. 21

que le canon se taira »⁵. Ce genre de discours de la mobilisation générale, permanente, patriotique, qui embarque avec lui sans hésitation les mutilés revenus du combat et par lequel le travail est chargé sur tous les plans d'une valeur positive, est extrêmement répandu, sous des formes plus ou moins raffinées. On peut le trouver, comme dans la citation précédente, à l'état brut d'une évidence, ou dans des ouvrages de diffusion plus large préfacés par des politiques comme Herriot (en 1917, dans *La main d'œuvre nationale après la guerre*, de Pierre Mazel, chez Larousse), parfois accompagné de réflexions sur les formes nouvelles de guerre, affrontement de « puissance sociale » et non plus « lutte de soldats », dès 1916, dans un livre sur les écoles de blessés⁶.

2. Le mutilé ivrogne et les internats

Armée de tous les genres d'arguments possibles, il n'est pourtant pas sûr que cette nécessité de la mobilisation professionnelle des mutilés ait été une évidence partagée et aveuglante, y compris pour ses promoteurs. Les raisons sans faille qui doivent ramener tous les mutilés de guerre vers l'emploi sont en réalité menacées par toutes les parties prenantes, les mutilés, les patrons, voire même la société en général; ceux-là mêmes qui argumentent en faveur de la rééducation professionnelle des mutilés soulignent, parfois tout aussi fortement, les facteurs qui s'y opposent.

Les mutilés d'abord, dont rien n'assure qu'ils veuillent spontanément travailler. Les rééducateurs ne se font pas d'illusion sur leur état physique et psychique. A la douleur et à l'épuisement des corps s'ajoute la conscience d'être arraché à son passé par le changement irrémédiable de ses capacités, d'être en plus séparé au présent, à cause des hospitalisations, de ce qui existe encore de ce passé au travers de ses proches et de son foyer qu'on ne peut rejoindre. L'absence d'assise multiplie l'expérience de l'impuissance, au delà du vécu immédiat des mutilations. « Ajoutez à cela leur isolement, leurs préoccupations bien naturelles sur le sort des leurs, de leurs biens, et vous vous expliquerez cette sorte d'inertie, ces défaillances de la volonté; cette insouciance apparente de

5. Association lorraine d'assistance par l'éducation professionnelle et le travail aux invalides de la guerre de Nancy. *Ecole de rééducation des invalides de la guerre*, Nancy, Berger-Levrault, 1916, p. 2.

6. Bittard, A.-L., *Ecoles de blessés (Les), pensions, prothèses, apprentissage, placement*, Paris, Alcan, 1916, p. XI-XII.

l'avenir, qui a pu faire croire que la plupart d'entre eux étaient désormais incapables de goûter les joies saines du travail », écrit Bourillon au début de son ouvrage sur les rééducations⁷.

La compréhension n'exclut pas les jugements sévères, et des portraits peu amènes émaillent l'ensemble des documents, plus ou moins publics, qui sont produits au sujet des mutilés, non seulement après guerre lorsqu'on les dépeint en pensionnés à la recherche du petit poste, mais très vite au début du conflit. On peut lire par exemple ceci: « Le mutilé, surtout s'il est un mutilé grave, deviendra vite un maniaque de l'infirmité, un démoralisé, recherchant de préférence la compagnie de ses pareils, enclin à croire qu'il peut, qu'il doit vivre de son mal, qu'il est en droit de se laisser aller au moindre effort, étant entretenu dans cette idée mauvaise par la sécurité médiocre mais paresseuse que lui donne la certitude de son allocation d'abord, de sa pension ensuite. Qu'il passe seulement quelques mois ainsi, et c'en est fait de lui. Il sera la loque humaine que l'inaction et le dégoût de soi-même traîneront peu à peu de cabarets en cabarets et qui ne sera d'aucune utilité pour la société, comme il n'aura lui-même aucune satisfaction d'un ordre un peu élevé »⁸. Les spécialistes de la question se méfient même de la rémunération dans des ateliers protégés, qui entraînerait l'alcoolisme⁹. L'évocation ne tient pas que de l'hyperbole littéraire: concentrés dans certains lieux (notamment sur Paris¹⁰), déracinés et coincés dans différents lieux d'attente et de convalescence, l'alcool et les femmes de passage tentaient réellement les mutilés aux espoirs éteints. Dire d'agir vite, ce qui accentue la gravité du tableau, c'était aussi, en acte, couper tous ces désirs et ce désespoir des mutilés.

On préconise un rappel des contraintes sociales, qui se module de différentes manières, rigoureusement - « Vous voulez vivre, vivre c'est travailler »¹¹ -, progressivement - « Il faut [...] prendre [le mutilé] en tutelle morale, lui montrer qu'il est un homme [...], ne faut pas le laisser à l'inaction, mais l'amener à désirer lui-même, chaque jour davantage, l'exercice d'un travail

7. Ibid., p. 11.

8. Ibid., p. 27-28.

9. Bourillon, Op. Cit., p. 8.

10. Sur la concentration des mutilés à Paris, pour des raisons tenant à la centralisation française et à certains règlements du service de santé, voir Prost, Antoine, *Anciens combattants (Les) et la société Française, 1914-1939*, Paris, Presses de la Fédération Nationale des Sciences Politiques, [s. d.] (3 Volumes), Vol1, p. 28-29.

11. *Association lorraine d'assistance*, Op. Cit. p. 23.

si puéril, si minime soit-il »¹² -, ou encore pédagogiquement - « ainsi, c'est comme un enfant qu'il faut savoir le prendre, le conduire par la main, et le remettre dans la bonne voie »¹³. Ce rappel n'est pas seulement verbal, il est aussi matériel. On préfère, pour la rééducation professionnelle des mutilés, les internats à l'apprentissage chez le patron ou toute autre solution mixte.

L'avantage principal, pour ne pas dire unique, de cette solution, est de garantir l'exercice le plus parfait possible d'une surveillance des anciens soldats, même si l'on se méfie également du risque d'exploitation par les patrons des mutilés rééduqués en atelier. « Les avantages, écrit-on, [d'une rééducation en école fermée] sont considérables: surveillance complète, influence morale facile, travail assuré par la permanence des élèves sous la direction de maîtres qui sont toujours les mêmes; discipline effective dépendant d'un seul règlement; régénération médicale, physique, hygiénique; nourriture plus choisie que n'importe quelle pension de quartier ouvrier. Enfin et surtout, possibilité pour les maîtres, pour les directeurs, de connaître leurs élèves, non seulement comme ouvriers, mais comme hommes; de savoir, suivant leur développement, suivant leur éducation antérieure, quel est, pour chacun d'eux, le mode d'action à employer quand se produisent les écarts inévitables des premiers temps »¹⁴.

L'usage d'emplois du temps rigoureux et serrés réalise ces ambitions. Les heures fixes des repas (par exemple trois par jour en début et en fin de matinée et à 18 heures) visent à garantir la santé des corps, avec l'aide d'une nourriture saine¹⁵. A l'Institut National Professionnel des Invalides de la Guerre de Paris Saint Maurice, le lever se fait à 6 heures l'été, 6h30 l'hiver, le travail durant 8 heures de 7h30 à 11h et de 12h30 à 17h, 9 heures étant réservées au sommeil¹⁶. On retrouve à l'école de rééducation des mutilés de guerre de Nancy la même heure de lever (6h), 8 heures de cours et d'atelier (4h le matin, 4h l'après-midi), et la même heure de coucher (entre 20h30 et 21h)¹⁷, dans d'autres établissements des choses similaires, comme à Montpellier ou à la Maison de

12. Bittard, Op. Cit., p. 28

13. Chatin, Nové-Josserand, Nové-Josserand et Chatin, P., *Chambre de commerce de Lyon. Conférence sur la rééducation professionnelle des mutilés faite à la Chambre de commerce de Lyon par M. le médecin-major de 1re classe Nové-Josserand, et M. le médecin-major de 1re classe Chatin, le 30 novembre 1916*, Lyon, A. Rey, 1917, p. 20

14. Tournade, A., *Rééducation professionnelle des mutilés de la guerre (La); rôle du service de santé*, Paris, L. Fournier, 1917, p. 33.

15. Sur ce point, voir par exemple Bourillon, Op. Cit., p. 78. et sq.

16. Bourillon, Op. Cit., p. 100.

17. *Association lorraine d'assistance par l'éducation professionnelle...*, Op. Cit., p. 22.

Rééducation Professionnelle des Champs Elysées. Si le temps d'occupation est plus réduit que la durée légale du temps de travail maximal de l'époque (10 heures par jour depuis la loi Millerand de 1900, durée d'ailleurs augmentée en temps de guerre¹⁸), il n'en est pas moins conséquent pour des hommes qui sont au mieux fraîchement guéris de leurs blessures. On cherche à occuper les esprits, fixer des repères solides pour empêcher les dérives, et aussi à s'assurer de la santé la plus basique du corps (nourriture), faire produire, tenir ferme la valeur du travail.

On n'attend en tous cas rien immédiat dans les rapports qu'entretiennent les mutilés avec leur rééducation professionnelle, et pas de spontanéité non plus dans les retours au travail. « Le mutilé, qui manque encore dans tant d'écoles, n'y viendra que si on l'y amène. Et on ne l'y amènera que par une propagande intense qu'il serait temps de commencer, car elle ne l'est pas encore »¹⁹, écrivait Bittard en 1916. Il y a, dans cette nécessité d'une propagande, plus qu'un manque d'information à combler: des résistances tôt anticipées par les rééducateurs. Mais ceux-ci n'attendent pas non plus des patrons un engouement massif à embaucher les mutilés.

3. Le patron inquiet et la quasi égalité de productivité de tous

Certes, à l'encontre des patrons, les propos restent plus mesurés, en tous cas pendant la guerre. On se limite à les rappeler à leur devoir - mais on les y rappelle quand même. En renonçant par exemple à obliger à la signature de contrats d'apprentissage lors des formations en atelier des mutilés, on précise que « les patrons recevant les mutilés, toujours d'ailleurs en petit nombre, le font dans un esprit de patriotisme et de solidarité », tout en prenant soin d'ajouter que « c'est votre tâche, à vous patrons »²⁰. Un truchement de langage régulier, plus fréquent encore que la figure du mutilé enfantin et inconscient ou que le lexique du devoir, est peut-être le signe le plus fort de cette absence de confiance dans l'embauchage à venir des employeurs. Il consiste à reconnaître la différence de productivité du mutilé - différence qui peut difficilement être ignorée puisqu'elle fait l'objet des particularités de

18. Winter, Jay (Dir.), *Première Guerre Mondiale (La), Tome 2, Etats*, Paris, Fayard, 2014, p. 369-385.

19. Bittard, A.-L., Op. Cit. p. 185.

20. Ibid. p. 19-20.

son placement - tout en réduisant cette différence à un minimum insignifiant. La figure du mutilé devient celle d'un quasi-valide, qui travaille « avec une réelle dextérité », « à peu près aussi bien qu'un sujet sain »²¹, « et, ce qu'il y a de plus surprenant, sans *infériorité sensible* par rapport à un ouvrier entièrement valide »²². Le meilleur que l'on puisse dépeindre étant alors la possibilité d'une rééducation minimale qui promette d'aboutir à une baisse des capacités professionnelles elle aussi minimale: « Il suffit de bien *peu de chose parfois* pour qu'un amputé de la jambe ou du bras produise à *peu près* ce que produit un valide [...] »^{23 24}.

Vrai ou faux, l'écart de performance des mutilés d'avec les valides était une opinion suffisamment répandue pour que, contre elle, le Ministère du Travail se fende d'une circulaire auprès des préfets le 10 février 1916: « Sans doute, la capacité de travail peut être réduite du fait de la maladie ou de la mutilation; mais, parmi les ouvriers ordinaires eux-mêmes, il y a des différences, parfois sensibles, de forces et de capacités professionnelles »²⁵. L'argument n'est plus seulement de minimiser: il est de découpler la différence entre validité et invalidité des différences de productivité. Les types de différences sont séparés, sans qu'on aille jusqu'à nier complètement l'un ou l'autre: alors, ce qui est toléré chez les valides - leur plus ou moins grande productivité - devrait l'être aussi chez les mutilés qui sont soumis à des écarts quantitatifs similaires, quelle que soit, par ailleurs, la perception initiale qu'on peut avoir de leur invalidité. La stratégie est double ici: d'abord de réduire l'importance quantitative de la moindre productivité des mutilés en réduisant l'importance qualitative de la productivité dans l'organisation du travail; mais aussi de dissocier les incapacités apparentes des incapacités réelles. Les obstacles à l'emploi qu'il s'agit de vaincre sont tout autant le calcul mathématique de la productivité que la crainte de ce que les mutilations ont de monstrueux, lorsqu'on déduit abruptement une capacité de travail moindre de la visibilité des mutilations, sans autre preuve ni expérience.

De la même manière qu'avec les mutilés, ces discours et raisonnements s'accompagnent de mesures concrètes qui visent à corriger, à défaut de pouvoir

21. Klaeylé, François, *Centres de rééducation physique et militaire (Les). Leur fonctionnement. Leurs méthodes*, Lyon, 1919 (Thèse pour le doctorat en médecine), p. 6.

22. Jeanbreaux, E., Op. Cit., p XIII.

23. Bittard, Op. Cit. p XIX

24. Tous les passages ici en italique ont été soulignés par nous.

25. Cité in Bittard, Op. Cit. p. 158-159.

l'abolir, tout ce qui dans la situation des mutilés les éloigne de l'emploi. Les ressorts sont avant tout financiers. La loi promulguée le 25 décembre 1916 exonère les chefs d'entreprise des accidents du travail (et donc du versement des indemnités) s'il est prouvé que ces accidents ont pour cause une mutilation, tandis qu'est réduite dans tous les cas la part que les patrons ont à payer en fonction des mutilations imputables à la guerre, quelle que soit l'accident²⁶. Et si le montant des pensions de guerre est délié de la situation professionnelle des mutilés et ne doit aucunement rentrer en ligne de compte dans le calcul du salaire, ni même être connu des employeurs, l'article 8 de la loi du 18 avril 1924 légitime de proportionner le salaire à l'invalidité lorsque le rendement est inférieur de 20% à la norme²⁷.

Au delà du cas particulier du patronat toutefois, ce sont les ressorts sociaux généraux de l'accueil fait aux mutilés qui suscitent les craintes des rééducateurs et contre lesquels ceux-ci ne trouvent d'autres solutions que la culture de la force et du courage. La rhétorique moralisante rejoint la pragmatique des rééducations alors qu'il faut préparer les mutilés à tout, et avant tout au plus dur.

4 Discours moral et pragmatique: la culture du courage contre le rejet et l'exploitation sociale

L'exemple des aveugles montre tout particulièrement qu'il n'est question que de renforcement, de mise à disposition d'un monde de forces, sans faiblesses, ni du côté des invalides, ni du côté du social. L'académicien Brioux, en charge des blessés des yeux, le martèle, où le rejet des manifestations de pitié étonne à la fois par sa radicalité et par sa manière de s'inscrire dans la pierre des institutions. « Autant qu'on le pourra, écrit-il, on épargnera aux soldats aveugles la visite des personnes trop sensibles et ignorant la discipline que les visiteurs voyants doivent s'imposer pour ne pas chagriner ceux envers lesquels ils veulent se montrer aimables. Lorsqu'on sera forcé, dans l'intérêt général, d'accepter l'une de ces visites, il faudra, autant que possible, recommander

26. Dont le texte de mars 1916 est cité intégralement par Brissac ce qui indique l'importance de cette loi, in *Ecoles professionnelles des blessés de Lyon (Les)*, Lyon, A. Rey, imprimeur éditeur de l'université, 1916 (thèse pour le doctorat en médecine), p. 54-55.

27. Ibid., p. 291.

aux nouveaux venus de s'abstenir de toute parole de commisération. Au Portugal, où les aveugles sont nombreux, on a placé sur les murs de leurs ateliers des pancartes portant ces mots: "Ne plaignez jamais les aveugles"; entendons bien, le sens est celui-ci: "Ne les plaignez jamais devant eux". En France, dans plusieurs écoles, on a peint sur les murs, en grandes lettres, à l'usage des visiteurs, ces sentences: PLAINDRE N'EST PAS CONSOLER. Il ne doit être donné ici que des paroles d'espoir et de confiance dans la vie »²⁸.

La dureté de ses propos peut nous paraître outrancière, totalement négligente de la souffrance et des bienfaits de son expression, mais elle n'est pas due à la guerre puisqu'elle était déjà mise en œuvre auparavant, comme le montre la référence de Brioux au Portugal. Il y a là un rapport aux invalidités qui dépasse la guerre en l'encadrant et que celle-ci n'a pas causé par sa violence. Mais il faut également noter que si la Première Guerre Mondiale n'a sans doute pas provoqué de sévérité accrue envers les invalides, leur grand nombre et la violence faite aux jeunes soldats blessés n'a pas non plus adouci les réactions à leur égard.

Un dernier texte sur les aveugles indique à quel point les difficultés sociales des invalides au sortir des institutions étaient connues et anticipées sans que néanmoins les rééducateurs puissent faire plus que les en avertir et leur donner des moyens généraux d'en sortir. Commencé dans la désillusion quant aux réactions des mutilés, l'étude des réadaptations professionnelles peut s'achever - d'une manière qu'on pourra peut-être trouver vertigineuse - dans une peinture au noir des relations d'intérêt, jusqu'à leur travestissement en relations de secours. Sur les aides d'aveugles, Brioux écrit ceci, qu'il faut à nouveau reproduire *in extenso*: « On comprend que les jeunes gens ou les hommes qui acceptent cet emploi, lorsqu'ils ne sont pas guidés par un évouement qui est rare, sont presque toujours des épaves. Trop souvent alors, entre l'aveugle et le guide, le contact, au point de vue moral, est fâcheux. Les guides, afin d'assurer leur ascendant, étudient et développent les vices que peut avoir celui auquel ils se croient indispensables, en vue de les exploiter. Les meilleurs d'entre eux sont portés à devenir des tyrans et à imposer leur volonté parce qu'ils croient qu'on ne pourrait se passer de leur aide. Trop souvent l'aveugle est soumis au chantage. Heureux lorsqu'il n'a pas à subir un despotisme qu'il finit par accepter non sans douleur et parfois non sans déchéance - certes, pour les aveugles instruits et intelligents, très supérieurs au

28. Ibid., p. 26. (L'emploi des majuscules est celui du texte original).

guide par leur éducation, la supériorité s'établit et les dangers sont moindres, mais il s'agit ici des cultivateurs »²⁹.

De cette analyse psychologique des « aidants », la plupart du temps trop bons pour être honnêtes et ne rechercher que la liberté de leur protégé, Brioux tire les conséquences les plus orageuses et les plus pragmatiques en une conclusion lapidaire, qui est aussi une charge contre les dons innés des aveugles et la typologie pittoresque qu'on fait de ces derniers: « Je déconseille fortement l'emploi d'instruments de musique portatifs, car je redoute que plus tard, certaines de nos pupilles soient envoyés avec le violon, l'accordéon ou la mandoline au bord de la grande route prochaine, comme mendiants »³⁰.

Ce qu'on craint, en résumé, durant 14-18 sans avoir les moyens d'intervenir au cas par cas, c'est l'exploitation de l'invalidité, à causes des faiblesses des mutilés comme de celles des valides: que les invalides en fassent leur profit par usage de la charité, mais aussi que les valides, en dominant physiquement et psychologiquement les invalides, les mettent à leur service. L'inquiétude s'exprime de la manière la plus solennelle et formelle dans des textes officiels. « L'adoption des précédentes mesures, énonce t-on dans les conclusions de la *Quatrième conférence interalliée pour l'étude des problèmes concernant les invalides de guerre* de Bruxelles en 1920, devant avoir pour résultat de mettre le mutilé à l'abri du besoin et aussi pour but de sauvegarder la dignité des invalides de la guerre, la Conférence invite les gouvernements à veiller à ce que les mesures visant l'interdiction de la mendicité et du colportage déguisé soient appliquées dans toute leur rigueur »³¹. Eviter la mendicité volontaire ou forcée. Les failles des réadaptations professionnelles sont que celles-ci peuvent relayer les dominations et être peu désirables; la seule solution trouvée contre ces deux tentations est de cultiver la force des mutilés, contre eux-mêmes et contre les autres, sans aucun angélisme.

A quoi correspondent et quelles a été l'action, cependant, de tous ces énoncés ici accumulés, mais initialement épars et plutôt rares ? Leur statut et situation est complexe: irréductibles à de la propagande ou à de l'idéologie, il faut en apprécier l'origine, l'efficacité et les usages stratégiques non seulement pour

29. Brioux, Emile, *Nos soldats aveugles : note pour les directeurs des écoles de rééducation professionnelle*, Paris, Delagrave, 1916, p. 9.

30. Ibid., p. 23.

31. *Quatrième conférence interalliée pour l'étude des problèmes concernant les invalides de guerre*, Bruxelles, 1920, Vœu V, "Répression de la mendicité", p. 107.

les comprendre, eux, mais aussi une part des effets de la guerre, sur le court et sur le long terme.

5 Le retour au travail comme assistance: l'exceptionnel de la guerre et ses usages

Considérer ces dires comme une idéologie est sans aucun doute tentant: ce que le travail prend de moral, de social et de national s'enracine dans un temps historique précis, la guerre et ses alentours, qui aurait produit des discours d'un moment, datés et incomplètement maîtrisés par ceux qui les formulèrent. Mais une telle interprétation manque la lucidité des rééducateurs sur les faiblesses de leur entreprise. On peut penser que la nécessité affirmée des rééducations professionnelles, plus qu'un programme irréaliste, fut une manière d'effacer autant que possible les différents obstacles en faisant sciemment feu de tout bois, ce qui était aussi une manière d'escamoter les unes par les autres des difficultés dissemblables. Tout évoquer permettait de jouer la morale contre l'économie, l'économie contre l'absence de moralité, la guerre pour l'urgence, la paix pour pointer la solidité des projets, etc... Les discours sur l'emploi des mutilés pendant la guerre prennent la figure de la nécessité multiple pour ne pas affronter directement tout ce qui s'oppose, point par point, à cet emploi, et qui vient immédiatement aux esprits de l'époque.

S'il ne s'agit pas d'une idéologie aveuglée, ce qui fut dit en 14-18 des rééducations ne fut-il pas une propagande, consciente certes, mais fautive tout de même et mensongère ? Là encore, cette perspective manque une dimension de ces discours. Ceux-ci étaient certes décalés par rapport à l'état des choses, puisqu'ils cherchaient à agir sur celui-ci et à le modifier le plus possible dans le sens désiré. Mais une telle action des discours ne pouvait être pleinement efficace sans un ancrage solide dans la réalité des problèmes, et les rééducateurs n'hésitaient pas à se faire le relais, pour les combattre, des aspects les plus noirs et les moins idéaux du sort des mutilés, ce dont les textes sur les aveugles sont l'exemple le plus frappant - mais pas unique. Et c'est finalement comme une stratégie qu'il faut sans doute considérer tout ce qui a pu être dit autour des rééducations professionnelles des mutilés de guerre de 14-18: comme quelque chose de daté, situé dans le feu de l'action et cherchant à agir en s'en décalant, usant de tous les moyens et s'avançant masqué mais sans pour autant négliger les points clés des problèmes à résoudre.

Le peu de résultat des dispositifs en faveur de l'emploi des mutilés mis en œuvre pendant et après la Première Guerre Mondiale pousse, il est vrai, à voir dans les ouvrages, articles et brochures des rééducateurs de l'époque un vœu d'innocents ou une tentative de faire passer par tous les moyens des dispositifs dont personne ne voulait. Retour à l'idéologie ou à la propagande, à moins d'admettre que la stratégie du Dr Bourillon et consorts était calamiteuse. Trois traits suffisent peut-être à établir à quel point le retour au travail des invalides de guerre fut une chimère vite évanouie. Une chronologie: dès le 14 janvier 1919, une circulaire du ministère de l'intérieur préconise la dissolution des œuvres de guerre³², et les dispositifs disparurent presque totalement - il y avait neuf écoles seulement de rééducation professionnelle pour les anciens combattants en 1939, pourtant ouvertes aux invalides du travail en fonction des places disponibles³³. Le taux de rééduqués: en analysant les archives de l'Office National des Mutilés et Réformés, Jean-François Montès arrive un total de 10% de rééduqués parmi tous ceux qui pouvaient l'être, sur toute la période de l'après guerre³⁴. Le taux d'emploi: sans qu'il n'y ait, à l'époque, de statistique précise sur leur chômage³⁵, on peut par exemple constater que leur non emploi au sortir de la guerre justifia de leur donner l'exclusivité d'accès aux rééducations professionnelles³⁶, ou que lors de la crise des années 30, les embauches des mutilés dans les bureaux de placement chutèrent de 50% lorsque ceux des valides baissaient de 10% seulement³⁷.

Le devenir des programmes de rééducation, leur valeur et les circonstances qui les ont fait naître doivent ici s'éclaircir mutuellement pour bien juger de la nature et de pertinence des propos tenus sur la rééducation professionnelle. Lorsque Barrès et Herriot, en novembre 1914, prennent l'initiative, c'est afin d'éviter aux combattants blessés le recours à la charité pour des raisons morales et sociales, mais qui ne seraient sans doute pas apparues avec tant de virulence et d'urgence sans le grand nombre de mutilés, prévisible dès le début du conflit - 48839 évacués par automobile en août 14, 122210 en septembre, 63000 en

32. Montès, Op. Cit. p. 44.

33. Rousseau, Max Jules Alfred, *Problème de l'enfance estropiée dans le monde (Le), l'urgence d'une solution en France, législation, dépistage, traitement, éducation, traitement professionnel, placement*, Paris, Librairie le François (Thèse pour le doctorat en médecine), 1939, p. 163-169.

34. Montès, Op. Cit. synthèse, p. 6-7.

35. Ibid., p. 7-10 et 273.

36. Ibid., p. 278.

37. Ibid., p. 283.

octobre, 100009 en novembre, 340000 par train en août et décembre 1914³⁸. Barrès et Herriot pouvaient craindre que les manières de faire traditionnelles des œuvres de charité, humiliantes pour une part, soient aussi insuffisantes pour assurer la survie des mutilés alors que la guerre fragilisait par ailleurs l'ensemble des structures sociales traditionnelles. Autrement dit, ce n'est pas d'abord comme dans un programme social général de mise au travail de tous que les dispositifs pour l'emploi des mutilés furent d'abord pensé, mais en tant que nouvelle technique d'assistance sociale par le travail. Les propos, la stratégie et les erreurs des rééducateurs doivent se comprendre et se jauger par là, et non à l'aune d'un inexistant programme national de remise au travail de tous qui n'apparaîtra qu'après la Seconde Guerre Mondiale. C'est dans un cadre assistanciel de dernier recours, alors que rien n'était prévu, qu'il faut comprendre l'ensemble des manœuvres des rééducateurs. Si ces derniers furent certes aveuglés par le besoin réel et momentané de main d'œuvre causé par la mobilisation, l'arrêt brutal du soutien de l'Etat aux écoles en janvier 1919 ne semble pas avoir provoqué de surprise: la paix revenue, il était à nouveau envisageable, aux yeux de tous, que les mutilés soient entretenus par leurs proches, de la communauté familiale ou villageoise reconstituée, suivant les codes traditionnels des secours.

Une dernière perspective permet de voir à quel point les discours dans lesquels furent pris les dispositions en faveur des mutilés ne doivent pas être mis sur le compte de l'aveuglement ou de l'impuissance - même s'il y en eut une part - mais doivent être rapportés à des stratégies conscientes bien accrochées à leur époque. Il s'agit de la manière dont mutilés et patrons jouèrent de la guerre pour fonder une juridiction d'exception. Du côté patronal d'abord: malgré plusieurs tentatives dans les années 30, l'accès à des emplois réservés par quotas fut constamment refusé aux accidentés du travail. Pourtant il avait été accordé aux veuves de guerre et aux orphelins qui n'étaient pas en eux-mêmes invalides: c'est que seulement la guerre et ses conséquences, et non pas l'invalidité seulement, pouvait justifier un accès privilégié à l'emploi. Etre touché par elle affectivement, scolairement, économiquement, était l'essentiel et le seul critère discriminant. Droit exceptionnel, en d'autres termes, par la guerre et pas par l'invalidité: les entrepreneurs motivaient explicitement sur ce principe leur refus de voir cette législation s'étendre, comme il est par exemple dit dans ce rapport adopté par la Chambre de Commerce de Paris

38. Viet, Vincent, *Santé en guerre (La), 1914-1918, une politique pionnière en univers incertain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 256-258.

en 1933. "Les privilèges accordés aux mutilés de la guerre ne trouvent leur légitime raison d'être que dans la nature très particulière de la dette que la Nation avait contractée envers les victimes de la guerre. En élargissant le cercle d'application d'une loi qui n'a été élaborée que pour un temps donné et pour une catégorie déterminée de personnes, on lui fait perdre son caractère initial [...]. On en vient ainsi, sous prétexte de faire triompher dans notre démocratie le principe d'égalité, à créer sans cesse de nouveaux privilèges qui ne font d'ailleurs qu'accroître les appétits de ceux qui en bénéficient" ³⁹.

Ce statut particulier des mutilés - les anciens combattants valides n'avaient de privilège que pour les emplois d'Etat - était défendu en tant que tel par eux, au nom du même principe que les patrons quoique pour des objectifs différents. Pour les invalides aussi, il s'agissait de délier leurs accès privilégiés à l'emploi de toute justification économique. D'abord pour justifier le cumul des pensions d'invalidité et de l'emploi, même public. "On [nous] reproche", écrivaient-ils, "de percevoir et une pension d'invalidité et un traitement, alors qu'on trouve tout naturel qu'un grand invalide tire ses ressources de son travail dans l'industrie ou de bénéfices commerciaux. Pourquoi ? Est-ce que ce n'est pas, dans tous les cas, la collectivité qui en définitive paye les services rendus ?" ⁴⁰. Ensuite, pour que les invalidités ne soient pas confondues avec la possibilité effective d'exercer un métier: "S'il plaît à l'un de rester inactif et à l'autre de se remuer, c'est leur affaire. Il n'en reste pas moins que leurs corps sont semblablement mutilés. Une seule chose doit compter: l'individu tel que la collectivité l'a rendu à la vie civile et le barème de pension fixé par le législateur" ⁴¹. En isolant leurs droits à l'emploi de toute autre considération que celle de leur statut d'anciens combattants blessés, les mutilés visaient à maintenir une étanchéité entre taux d'invalidité, capacité de travail et moyens d'existence: usage à leur profit d'une dette de guerre que les patrons invoquaient pour éviter l'extension du droit à l'emploi.

La forme étrange du retour à l'emploi des mutilés de 14-18 - mis en avant

39. Chambre de Commerce de Paris, Rapport de Jules Loebnitz, 1933, p 2-3, cité in Montès, Op. Cit., p 397

40. *Le Grand Invalide, organe officiel de la fédération nationale des plus grands invalides de guerre (note anciens combattants bénéficiaires des articles 10 et 12 de la loi du 31 mars 1919)*, Paris, n°90, Février 1933, p 1.

41. Georges Caulbiault, « Qu'est-ce qu'un grand invalide ? », in Loc. Cit., n°124, Février 1936

comme un impératif absolu, mais aux réalisations mitigées et en partie éteintes après-guerre - doit donc se saisir non pas contre les discours qui furent tenus à son propos, mais avec ces derniers: les multiples difficultés, les conflits et les ruses y apparaissent dès le début. De ce point de vue, il faudrait examiner les rapports entre institutions, mémoire collective et efficacité des discours à partir des droits exceptionnels acquis par les mutilés de la Première Guerre Mondiale et de leurs suites: revendications - énoncées bien que sans effet réel - dans les années 30 des invalides civils, jusqu'à l'adoption effective, des décennies plus tard, de lois générales en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Stéphane Zygart